

**dire: nourrissez votre enfant durant six jours avec des viandes sans sel, et donnez-lui, le septième jour, une chopine de sel à titre d'assaisonnement.**

La religion est la sel de l'éducation. Elle doit s'incorporer avec celle-ci, comme le sel pénètre les aliments afin de les rendre digestifs et sanitaires.

L'intérêt général de la société et l'intérêt privé de l'enfant sont donc unanimes pour nier à l'État le devoir, et, avec le devoir, le droit, d'enseigner dans les écoles.

Donc la sphère naturelle de l'action du Pouvoir Public, sur le terrain de l'éducation de l'enfance, est restreinte aux limites d'une protection générale, exclusive de toute intervention dans le domaine privé de la famille ou de l'école, dépendance naturelle de la famille.

Donc le Pouvoir Public, en sortant de cette sphère pour entrer, en qualité d'éducateur, dans la famille ou dans l'école, commet un empiètement répudié par la loi naturelle.

Donc le système des écoles publiques, basé sur cet empiètement, est une violation du droit naturel.

Tant que le système scolaire aux États-Unis sera ce qu'il est aujourd'hui, l'Église n'a qu'une position à prendre vis-à-vis de lui: restreindre graduellement la sphère de l'action des écoles publiques en étendant de plus en plus celle des écoles paroissiales. La multiplication de ces dernières se fait, on le comprend, au détriment des premières, en leur enlevant un plus grand nombre d'enfants.

Les progrès extraordinaires que l'Église a faits en ce pays depuis un siècle sont une garantie certaine des triomphes qui lui sont réservés pour l'avenir.